



Mise à jour du 30 octobre 2013

CALENDRIER REGIONAL 2013/2014

Calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels de la catégorie A, B ou C organisés par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de la région Languedoc Roussillon

Ce calendrier des concours est établi à titre indicatif, les Centres de gestion de la fonction publique territoriale du Languedoc Roussillon ne pourront être considérés comme responsables des conséquences de ces modifications. Seuls les arrêtés d'ouverture des concours et examens professionnels permettront de les organiser.

COMMENT RETIRER ET DEPOSER UN DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription seront retirés auprès du CDG organisateur qu'ils soient ou non organisés dans le cadre d'un partenariat, selon les dispositions suivantes :

↳ SUR PLACE : au siège du CDG organisateur aux jours et horaires d'ouverture indiqués ci-dessous,
OU

↳ PRE-INSCRIPTION à partir du site du CDG organisateur (cette option n'est pas encore mise en place dans tous les CDG du Languedoc Roussillon. Il convient de se reporter aux informations figurant dans les encadrés ci-dessous),
OU

↳ PAR COURRIER : les dossiers peuvent être envoyés aux intéressés sur simple demande manuscrite adressée au CDG organisateur accompagnée d'une enveloppe (format 21 X 29,7 cm) affranchie selon le tarif supérieur à 50 gr.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère	Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales
Maison des Collectivités 85 Avenue Claude Bernard CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX ☎ 04.68.77.79.79 Préinscription sur le site : www.cdg11.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 sans interruption.	183 Chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES ☎ 04.66.38.86.98 ou 04.66.38.86.85 Préinscriptions sur le site www.cdg30.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 mardi de 9 h à 12 h (fermé au public le mardi après midi)	254 rue Michel Teule Zone d'activités d'Alco 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 ☎ 04.67.04.38.81 Préinscription ou téléchargement www.cdg34.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 sans interruption	2 Bis Bd Théophile Roussel 48000 MENDE ☎ 04.66.65.30.03 Pas de préinscription www.cdg48.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.	6 rue de l'Ange 66901 PERPIGNAN CEDEX ☎ 04.68.34.88.66 Préinscription ou téléchargement : www.cdg66.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00.

NB :

Aucun dossier ne sera délivré en dehors des périodes de retrait indiquées sur ce calendrier.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les demandes d'inscription et les dossiers de candidatures postés hors délais seront refusés.

*Les préinscriptions **qui ne seraient pas validées par l'envoi du formulaire d'inscription** auquel le candidat devra joindre les pièces justificatives et/ou complémentaires requises avant la date limite de dépôt des dossiers seront refusées.*

*Les dates de retrait des dossiers **concernent également** la préinscription en ligne qui ne sera plus accessible après la date limite indiquée pour chaque session.*

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES DANS LE CADRE DE L'INTER-REGION et NATIONAL

<p>CDG 09 ARIEGE</p> <p>4 Avenue Raoul Lafagette 09000 FOIX ☎ : 05.34.09.32.40 www.cdg09.fr</p>	<p>CDG 12 AVEYRON</p> <p>Immeuble « Le Sérial » 10 Faubourg Lo Barry, Saint Cyrice Etoile 12000 RODEZ ☎ : 05.65.73.61.60</p>	<p>CDG 16 CHARENTE</p> <p>30 Rue Denis Papin CS 12213 16022 ANGOULEME CEDEX ☎ : 05.45.69.70.02 www.cdg16.fr</p>	<p>CDG 17 CHARENTE MARITIME</p> <p>85 Bd de la République 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 ☎ : 05.46.27.47.00 www.cdg17.fr</p>	<p>CDG 19 CORREZE</p> <p>Résidence Clémenceau 1 Rue des Recollets 19000 TULLE ☎ : 05.55.20.69.40 www.cdg19.fr</p>
<p>CDG 23 CREUSE</p> <p>Résidence Chabrières Rue Charles Chareille 23000 GUERET Cedex ☎ : 05.55.51.90.20 www.cdg23.fr</p>	<p>CDG 24 DORDOGNE</p> <p>Maison des communes 1 Bd de Saltgourde - BP 108 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9 ☎ : 05.53.02.87.00 www.cdg24.fr</p>	<p>CDG 31 HAUTE GARONNE</p> <p>590 Rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE CEDEX ☎ : 05.81.91.93.00 www.cdg31.fr</p>	<p>CDG 32 GERS</p> <p>4 Place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX ☎ : 05.62.60.15.00 www.cdg32.fr</p>	<p>CDG 33 GIRONDE</p> <p>Immeuble Emeraude 12 Rue du Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX ☎ : 05.56.11.94.30 www.cdg33.fr</p>
<p>CDG 40 LANDES</p> <p>Maison des Communes 175 Place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX ☎ : 05.58.85.80.00 www.cdg40.fr</p>	<p>CDG 46 LOT</p> <p>12 Avenue Charles Pillat 46090 PRADINES ☎ : 05.65.23.00.95 www.cdg46.fr</p>	<p>CDG 47 LOT ET GARONNE</p> <p>53 rue Cartou CS 80050 47901 AGEN CEDEX 9 ☎ : 05.53.48.00.70 www.cdg47.fr</p>	<p>CDG 64 PYRENEES ATLANTIQUES</p> <p>Maison des Communes Cité administrative Rue Auguste Renoir CS 40609 - BP 609 64006 PAU CEDEX ☎ : 05.59.84.40.40 www.cdg-64.fr</p>	<p>CDG 65 HAUTES PYRENEES</p> <p>13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC ☎ : 05.62.38.92.50 www.cdg65.fr</p>
<p>CDG 79 DEUX SEVRES</p> <p>9 rue Chaigneau CS 80030 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE ☎ : 05.49.06.08.50 www.cdg79.fr</p>	<p>CDG 81 TARN</p> <p>Maison des communes 188 rue de Jarlard 81000 ALBI ☎ : 05.63.60.16.50 www.cdg81.fr</p>	<p>CDG 82 TARN ET GARONNE</p> <p>23 Bd Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN ☎ : 05.63.21.62.00 www.cdg82.fr</p>	<p>CDG 86 VIENNE</p> <p>2 Avenue René CASSIN Téléport 2 CS 20205 86962 FUTUROSCOPE CEDEX ☎ : 05.49.49.12.10 www.cdg86.fr</p>	<p>CDG 87 HAUTE VIENNE</p> <p>55 Rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs BP 339 87009 LIMOGES CEDEX ☎ : 05.55.30.08.40 www.cdg87.fr</p>
<p>CIG 78 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE</p> <p>15 Rue Boileau BP 855 78008 VERSAILLES CEDEX ☎ : 01.39.49.63.00 www.cigversailles.fr</p>		<p>CIG 92-93-94 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE</p> <p>157 Avenue Jean Lolive 93698 PANTIN CEDEX ☎ : 01.56.96.80.80 www.cig929394.fr</p>		

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les CDG du Languedoc Roussillon mettent à disposition des candidats un site commun

www.cdg-lr.fr

Ce site vous donnera tous les renseignements que vous souhaitez concernant :

- Les calendriers
- Les brochures de chaque concours et examen professionnel dans toutes les filières
- Les annales des concours et examens professionnels
- Les résultats
- Les coordonnées des Centres de Gestion partenaires



SOMMAIRE CONCOURS

		CATEGORIE	PAGES
	FILIERE ADMINISTRATIVE		
2014-AD1C	Adjoint administratif territorial de 1ère classe – concours externe, interne et troisième concours	C	Page 1
	FILIERE TECHNIQUE		
2014-TP2C	Technicien principal de 2ème classe – concours externe, interne et troisième concours	B	Page 2
2014-TT	Technicien territorial – concours externe, interne et troisième concours	B	Page 3
2014-ADT1C	Adjoint technique territorial de 1ère classe – concours externe, interne et troisième concours	C	Page 4
	FILIERE CULTURELLE		
2013-ACPBP2C	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	B	Page 5
2013-ACPB	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Page 6
	FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE		
2014-INFCN	Infirmier – concours externe	A	Page 7
2014-PCDS	Puéricultrice cadre de santé - concours interne et 2 ^{ème} concours	A	Page 7
2014-PCN	Puéricultrice - concours externe	A	Page 7
2014-EJE	Educateur de jeunes enfants – concours externe	B	Page 8
2014-AP	Auxiliaire de puériculture - concours externe	C	Page 8
	FILIERE SPORTIVE		
2014-EAPSP2C	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 9
2014-EAPS	Educateur des activités physiques et sportives	B	Page 9
	FILIERE POLICE		
2014-GPM	Gardien de police municipale - concours externe	C	Page 16

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

		CATEGORIE	PAGES
2014-IS	FILIERE TECHNIQUE Ingénieur – Promotion interne	A	Page 12
2014-ADT1C-EP	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C	Page 12
2014-ADPT1C	FILIERE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE) Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	Page 13
2014-AEAP1C	FILIERE CULTURELLE (ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE) Assistant territorial d’enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 13
2014-PCSDSEP	FILIERE SOCIALE Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	Page 14
2014-ADANIM	FILIERE ANIMATION Adjoint d’animation de 1 ^{ère} classe	C	Page 14
	PREVISIONS 2014		Page 15

CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	Du 1er octobre au 6 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 14 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	12 mars 2014	Chaque CDG du Languedoc Roussillon est organisateur
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».				

CONCOURS

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du 1er octobre au 6 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 14 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	9 avril 2014	<p>Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p> <p>Répartition par spécialités :</p> <p>CDG 64 : bâtiments, génie civil</p> <p>CDG 31 : Réseaux, voirie et infrastructures</p> <p>CDG 87 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p>CDG 81 : Aménagement urbain et développement durable</p> <p>CDG 17 : Déplacements, transports</p> <p>CDG 19 : Espaces verts et naturels</p> <p>CDG 30 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p>CDG 40 : Services et interventions techniques</p> <p>CDG 47 : Métiers du spectacle</p> <p>CDG 34 : Artisanat et métiers d'art</p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires titulaires du grade de Technicien principal de 2ème classe. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre. En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».				

CONCOURS

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du 1er octobre au 6 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 14 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	9 avril 2014	<p>Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p> <p>Répartition par spécialités :</p> <p>CDG 34 : bâtiments, génie civil</p> <p>CDG 11 : Réseaux, voirie et infrastructures</p> <p>CDG 79 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p>CDG 66 : Aménagement urbain et développement durable</p> <p>CDG 31 : Déplacements, transports</p> <p>CDG 33 : Espaces verts et naturels</p> <p>CDG 82 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p>CDG 40 : Services et interventions techniques</p> <p>CDG 47 : Métiers du spectacle</p> <p>CDG 34 : Artisanat et métiers d'art</p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires titulaires du grade de technicien territorial. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».				

CONCOURS

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR ◆ PARTENAIRE(S)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.	Inscriptions closes		15 janvier 2014	Organisation REGIONALE ◆ Répartition par spécialités : CDG 34 : bâtiment travaux publics, VRD CDG 11 : Environnement, hygiène CDG 30 : mécanique, électromécanique Logistique et Sécurité Communication, spectacle CDG 48: restauration CDG 66 : Espaces naturels, espaces verts Conduite de véhicule
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».				

CONCOURS

FILIERE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
<p><i>ASSITANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</i></p>	<p>B</p>	<p>EXTERNE</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p>	<p><i>Inscriptions closes</i></p>		<p>13 novembre 2013</p>	<p>CDG 30 —◆— en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON</p>
		<p>INTERNE</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.</p>				
		<p>TROISIEME CONCOURS</p>	<p>Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires titulaires du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre. En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».</p>				

CONCOURS				FILIERE CULTURELLE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
ASSITANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Inscriptions closes		13 novembre 2013	CDG 30 —◆— en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires titulaires du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre. En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».				

CONCOURS

FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique (diplôme d'Etat d'infirmier, diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique), soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Du 22 octobre au 27 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 5 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	6 février 2014	CDG 48 —◆— en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	A	INTERNE	Ouvert aux puéricultrices territoriales, titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent comptant au 1er janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emploi ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux, titulaires du diplôme d'état de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents ayant accomplis au mois 5 ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.	Du 17 décembre 2013 au 22 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 30 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	1^{er} avril 2014	CDG 34 —◆— en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
		2^{ème} CONCOURS	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.				
PUERICULTRICE	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'Etat de puériculture.	Du 22 octobre au 27 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 5 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	4 février 2014	CDG 64 —◆— en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST

CONCOURS				FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
<i>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</i>	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.	Du 22 octobre au 27 novembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 5 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	4 février 2014	CDG 11 —◆— en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
<i>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE</i>	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture, - du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, - Egalement ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1ère en 2ème année du diplôme d'état d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.	Du 5 novembre au 4 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 12 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	3 mars 2014	CDG 30 —◆— en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

CONCOURS

FILIERE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p style="text-align: center; color: orange; font-weight: bold;">Inscriptions closes</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">21 janvier 2014</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">21 janvier 2014</p>	<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">CDG 66</p> <p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p>
		INTERNE	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.</p>				
		3^{ème} CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>				

CONCOURS

FILIERE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Inscriptions closes		21 janvier 2014	CDG 33 en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				

CONCOURS							FILIERE POLICE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR —◆— PARTENAIRE(S)
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V. Nul ne peut être recruté en qualité de gardien de police municipale s'il n'est âgé de dix-huit ans au minimum.		Inscriptions closes	22 janvier 2014	CDG 30 —◆— en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
INGENIEUR TERRITORIAL	A	EXAMEN PROFESSIONNEL	<p>1^{ER} Examen :</p> <p>Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p>	Du 14 janvier au 19 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 27 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 juin 2014	<p>CDG 33</p> <p>en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p>
			<p>2ème Examen :</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.</p>	Du 14 janvier au 19 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 27 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 juin 2014	<p>CDG 31</p> <p>en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST</p>
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	<p>Accessible aux adjoints techniques territoriaux de 2e classe ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.</p>	Inscriptions closes		15 janvier 2014	<p>Organisation REGIONALE</p> <p>Répartition par spécialités :</p> <p>CDG 34 : bâtiment travaux publics VRD Artisanat d'art</p> <p>CDG 11 : environnement, hygiène</p> <p>CDG 30 : mécanique, électromécanique logistique et Sécurité communication, spectacle</p> <p>CDG 48 : restauration</p> <p>CDG 66 : espaces naturels, espaces verts conduite de véhicule</p>

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIERE CULTURELLE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Accessible aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2e classe ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du 5 novembre au 4 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 12 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	20 mars 2014	CDG 66 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIERE CULTURELLE (ARTISTIQUE)			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE <i>AVANCEMENT DE GRADE</i>	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 5 novembre au 4 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 12 décembre 2013 minuit (cachet de la poste faisant foi)	19 mars 2014	CDG 33 en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIERE SOCIALE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	A	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (avancement de grade).	Du 17 décembre 2013 au 22 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 30 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	1^{er} avril 2014	CDG 31 en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIERE ANIMATION		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Accessible aux adjoints territoriaux d'animation de 2e classe ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du 19 novembre 2013 au 2 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 9 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 mars 2014	CDG 48 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

PREVISIONS 2014

FILIERE	CATEGORIE	CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	CONCOURS/EXAMEN	ORGANISATEUR	DATES ECRIT(S)
ADMINISTRATIVE	A	ATTACHE TERRITORIAL	CONCOURS	CDG 33	19 novembre 2014
ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (promotion interne)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 34	10 septembre 2014
ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 30	10 septembre 2014
ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 66	10 septembre 2014
CULTURELLE	A	BIBLIOTHECAIRE	CONCOURS	CDG 17	21 mai 2014
CULTURELLE	B	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 1ERE CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 30	21 mai 2014
CULTURELLE	B	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2EME CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 48	21 mai 2014
CULTURELLE	B	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2EME CLASSE (promotion interne)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 33	21 mai 2014
MEDICO-SOCIALE	B	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	CONCOURS	CDG 11	2 octobre 2014
MEDICO-SOCIALE	C	AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ERE CLASSE	CONCOURS	CDG 34	16 octobre 2014
MEDICO-SOCIALE	C	AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 66	15 octobre 2014
ANIMATION	B	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 11	18 septembre 2014
ANIMATION	B	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 11	18 septembre 2014
ANIMATION	B	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (promotion interne)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 11	18 septembre 2014
POLICE	B	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	CONCOURS	CDG 06	4 juin 2014
POLICE	B	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (promotion interne)	EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG 06	4 juin 2014